

des travaux dont nous retraçons les péripéties ; elle fournit les détails les plus exacts et très-complets sur les pre-

« pendant les deux années 1861 et 1862 a été achevée la partie de
« l'église dont l'édification avait été résolue.

« Pendant ces quatre années, la Commission s'est occupée sans
« trêve de réunir les ressources nécessaires. Une demande de loterie
« fut refusée par l'Administration, et notre appel à la puissante Com-
« pagnie de Paris-Lyon, notre riche paroissienne, ne fut pas entendu.
« Grâce enfin aux efforts incessants de M. le curé et à la générosité
« soutenue des fidèles, une somme de 25,362 francs a pu être recueil-
« lie et ce chiffre eût été doublé sans l'événement de notre annexion
« à la ville, circonstance qui a immédiatement tari nos recettes lo-
« cales. L'œuvre étant achevée aujourd'hui, la Commission vous
« rend ses comptes :

| | |
|--|--------------|
| « L'état de dépenses fourni par l'architecte comprend un total | |
| « de | fr. 59.250 — |
| « non compris les honoraires et une somme de 3.400 fr. | |
| « qui doit être mise en ligne pour pourvoir à l'achat des | |
| « parties indispensables du mobilier, telles que chaire, | |
| « confessionnaux, table de communion, | » 3.400 » |

| | |
|---|------------|
| « Total sans les honoraires | » 62.650 » |
| « Il a été payé jusqu'à ce jour | » 25.362 » |

| | |
|----------------------------------|----------|
| « Reste un excédant de | 37.288 » |
|----------------------------------|----------|

« qui est à solder et qui forme le passif actuel de la fabrique.

« Nous ne terminerons pas cet exposé sans remercier M. Michaud
« de la sollicitude et du talent qu'il a mis au service de notre mo-
« deste entreprise. Espérons que la ville de Roanne, qui n'a rien fait
« encore pour notre populeux faubourg, annexé depuis une année,
« rendra désormais plus facile à M. le curé, la tâche urgente de me-
« ner à bien la liquidation de l'œuvre si intéressante de l'église Sainte-
« Anne.

« Agréez, M.

« (Ont signé : MM. Jeannez, Nermond, Deville et Rouchon). »

La différence entre le devis primitif de 48.000 fr., et l'état de dé-
penses fourni trois ans plus tard par l'architecte et qui s'élève à 59.250